

Province de Québec
Agglomération de Sainte-Marguerite–Estérel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le mardi 22 mai 2018 à 18 h 30.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, monsieur Maxime Bélanger et madame Christine Corriveau, conseillère suppléante siège Estérel.

Étaient également présents, le trésorier, monsieur Sébastien Racette et l'auditeur, monsieur Benoît Reid, de Reid et Associés.

Étaient absents, les conseillères, madame Marie-Claude Déziel, madame Julie Moreau et le conseiller, monsieur Joseph Dydzak dument substitué par madame Christine Corriveau.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 16 avril 2018 à 18 h 30.
4. Dépôt du rapport financier de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-918-05-2018

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-919-05-2018

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 16 AVRIL 2018 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 16 avril 2018 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 16 avril 2018 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017.

Le trésorier, monsieur Sébastien Racette, après que soit dument paru un avis public à cet effet, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et le rapport du vérificateur, tels que préparés par la firme Reid & Associés.

L'auditeur, monsieur Benoît Reid, de Reid et Associés, procède à l'exposé et commente le résumé disponible en diaporama au bénéfice de l'assistance. Monsieur Sébastien Racette complète la présentation pour certains fonds et investissements.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-920-05-2018

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 52, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Présidente

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière